

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ERGOMETRES

La Ligue d'aviron Rhône Alpes possède Huit Ergomètres d'Aviron.

Ce matériel, est affecté en priorité à la Ligue pour ses opérations promotionnelles, et toutes actions spécifiques propres à utiliser ces appareils.

Ces opérations vont de la manifestation publique avec stand expo, aux épreuves officielles compétitives en passant par les actions spécifiques de découverte de l'Aviron.

Les clubs et Comités Départementaux de la Ligue, pourront l'utiliser pour leurs besoins, en fonction des disponibilités.

Un calendrier des demandes sera établi, celles-ci seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, en faisant la demande au secrétariat de la Ligue :
christelle.aviron@gmail.com

L'enlèvement et le retour se feront par les utilisateurs, auprès du responsable du matériel qui gèrera ces appareils en établissant un constat à l'enlèvement et au retour.

Une assurance devra être souscrite et fournie par l'emprunteur à l'enlèvement.
(Contact : Alain WACHÉ).

Cette mise à disposition du matériel sera gracieuse, charge à l'emprunteur d'assurer la remise en état en cas de problèmes constatés.

